

Fédération Française de Tir

LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DIMANCHE 23 OCTOBRE 2005

Le 23 octobre 2005, à 9 heures, les représentants de l'ensemble des sociétés de tir de la ligue de Franche-Comté, à jour de leur cotisation de l'année en cours, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Salle Polyvalente de PONT DE ROIDE (25150), sur convocation écrite en date du 17 septembre 2005.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Yves GOUVIER, président de la ligue de Tir de Franche-Comté, assisté de Monsieur Roland KELLER en sa qualité de trésorier général de la ligue, de Monsieur Michel HINTZY, trésorier adjoint, de Monsieur Georges MOURAND, secrétaire de la ligue et de Monsieur Gilles BAUDIN, responsable de la formation de la ligue.

Après avoir procédé à l'appel des sociétés, le secrétaire est en mesure d'annoncer que parmi les 51 clubs adhérents à la ligue 37 sont présents ou représentés. (Liste en annexe)

En conséquence le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Accueil des personnalités

Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale du 7 novembre 2004

Désignation de deux assesseurs

Rapport moral du président

Interventions des personnalités

Remise de récompenses

Rapport et compte rendu financier

Rapport des vérificateurs aux comptes

Décharge au trésorier

Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2005/2006

Intervention du responsable de la commission Formation et Détection

Rapport du responsable de la commission SEC

Questions diverses

I. Allocution de bienvenue

Monsieur Yves GOUVIER, président de la ligue de Franche-Comté ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale. Il salue tout particulièrement la présence de Monsieur Denis ARNOUX, Maire de PONT DE ROIDE, de Monsieur Louis CUENIN, Conseiller général du canton de PONT DE POIDE, et de Monsieur Vincent FUSTER président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS). Enfin, le président déplore l'absence du Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports ou de son représentant. (Lettre d'excuses)

II. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 7 novembre 2004

En l'absence de remarque, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

III. Désignation de deux assesseurs

Messieurs TARILLON et BUEB sont désignés, à l'unanimité, en qualité d'assesseurs.

IV. Rapport moral du président

« J'adresse mes remerciements à la municipalité de PONT DE ROIDE pour l'accueil de notre Assemblée Générale, ainsi qu'aux bénévoles de l'association sportive rudipontaine de tir qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous recevoir aujourd'hui.

Avant de dresser le bilan de la saison sportive écoulée, je souhaite adresser des vœux de bon rétablissement à tous les licenciés qui ont connu des soucis de santé, en particulier à Monsieur VETTORETTI, Monsieur QUIRIN et Monsieur MOUGET. Que tous se rétablissent rapidement car la ligue compte sur eux...

Notre ligue a enregistré une augmentation de 52 licences par rapport à la saison précédente. C'est dans la Haute-Saône que cet accroissement est le plus important. Cette variation confirme la tendance nationale : la fédération qui a enregistré, cette année, une augmentation de 662 licenciés parvient à combler les déperditions antérieures, liées en partie, au durcissement de la réglementation sur les armes.

Les résultats sportifs sont satisfaisants et notre ligue peut s'enorgueillir des podiums réalisés par les jeunes. Il faut d'ailleurs poursuivre notre politique de formation envers les jeunes, tout en sachant que nous ne pouvons former que des jeunes qui manifestent la volonté de travailler et qui acceptent de s'entraîner plusieurs fois par semaine. Monsieur BAUDIN vous présentera en seconde partie de réunion les enjeux de cette formation et je peux vous assurer que la ligue favorisera l'organisation de stages dans le respect de ses possibilités financières. La discipline « Tir aux Armes Réglementaires » se développe, contrairement à mes attentes. Je ne peux que me réjouir de cet essor. Au cours de la saison écoulée, c'est le stand de LONS LE SAUNIER qui a organisé les différentes compétitions. Ces installations ont, par ailleurs, fait l'objet de la constitution d'un dossier d'homologation et le stand pourrait, ultérieurement, proposer la pratique des disciplines « Silhouettes Métalliques ».

Nos finances sont excellentes : vous le constaterez lors de la lecture du budget qui vous sera faite par le trésorier. Notre ligue a adopté les dispositions préconisées par la fédération, à savoir : le respect du plan comptable. Les achats de ciblerie 10 mètres avaient pour but d'harmoniser les 60 postes de la ciblerie destinée aux championnats. Par ailleurs l'aide en direction des clubs qui souhaitaient s'équiper en cibleries vitesse et standard à 10 mètres s'est poursuivie. En matière d'aide aux frais de déplacements il ne me paraît pas souhaitable de tout financer. D'ailleurs, les barèmes fixés resteront applicables jusqu'à la fin de cette saison, soit le 31 août 2006. La demande de modification de ces derniers sera examinée lors de la prochaine réunion du comité directeur mais les décisions prises n'entreront en vigueur qu'à partir de la saison suivante.

La saison qui s'annonce subira une importante modification en matière d'organisation des épreuves du championnat de France. Le système de points de qualification est abandonné au profit de quotas. C'est la fédération qui aura l'initiative de la convocation de chaque tireur sur la base de l'ensemble des résultats réalisés au cours des épreuves régionales et transmis par le responsable SEC. Cette disposition permettra de remplir toutes les séries et, par conséquent, de réduire le nombre de jours de compétition et, ainsi, de limiter les coûts de

location de salles. Pour une gestion optimale des plannings, il sera exigé de chaque convoqué qu'il signale toute défection.

Une bonne nouvelle pour notre ligue de Franche-Comté : La candidature d'Audincourt pour l'organisation du championnat de France des clubs, en avril 2006, fait l'objet d'un avis favorable de principe. L'annonce officielle interviendra mercredi prochain.

Avant de clore mon propos, je souhaiterais vous faire partager quelques informations fédérales : Le président national, Monsieur Michel BATONNEAU a abandonné la responsabilité de l'arbitrage. C'est Madame Ghislaine BRIEZ qui préside désormais cette commission. Notre fédération qui connaît actuellement quelques tracasseries avec le stand national de Versailles, dont l'existence est contestée par le conservateur du château, projette de réaliser un site unique abritant à la fois, un stand national et son siège social. Un concepteur semblerait en cours de désignation pour une étude préalable.

Le niveau international monte régulièrement et les tireurs français sont actuellement un peu en deçà. Un entraîneur bulgare vient d'être recruté.

Enfin, suite au départ de Philippe HEBERLE, c'est Valérie BELLENOUE – MENNEZHEIM qui le remplace dans les fonctions de cadre technique sur l'inter région Grand Est.

Je donne à présent la parole à nos invités : Monsieur le Maire de PONT DE ROIDE, Monsieur Le Conseiller général et Monsieur Le Président du CROS en les remerciant de nous avoir fait l'honneur de partager nos travaux ».

V. Intervention de Monsieur Denis ARNOUX, Maire de PONT DE ROIDE

Après avoir salué les licenciés présents, Monsieur Le Maire exprime sa satisfaction d'accueillir cette assemblée générale, ajoutant que le tir est un « familier des locaux » dans lesquels nous sommes accueillis aujourd'hui. Il rappelle que la commune, constituées de deux communes associées, PONT DE ROIDE et VERMONDANS, est une citée industrielle et commerçante très active. Il précise également que, riche d'une vie associative dynamique, PONT DE ROIDE compte plus de 70 associations qui font de la cité un lieu d'animation permanent. Il loue le travail réalisé au sein de la section tir et plus particulièrement en direction des jeunes qui sont parmi les sportifs les « plus primés » de la cité. Il renouvelle ses félicitations à Monsieur Michel GUYOT et aux bénévoles qui l'entourent. Avant de passer la parole à Monsieur Louis CUENIN, Conseiller général, Monsieur ARNOUX indique qu'il passera la journée avec nous et assistera à l'ensemble de nos travaux.

VI. Intervention de Monsieur Louis CUENIN, Conseiller général du Canton de PONT DE ROIDE

Monsieur CUENIN déclare que l'activité sportive est importante et il débute son propos en reprenant cette célèbre formule de l'antiquité : « *un esprit sain dans un corps sain* ». Il prétend que le sport est une recette de la santé et du bonheur. La pratique du sport répond à certaines règles pré établies, permet le développement de relations harmonieuses et de relations inter personnelles et valorise l'effort. Elle forge le courage, la volonté, la persévérance. L' élu départemental ne manque pas de souligner le rôle indispensable des bénévoles et de féliciter le président du club de tir local, Monsieur Michel GUYOT, avant de rappeler la politique sportive que le conseil général du Doubs mène depuis plusieurs années. Il évoque une politique d'aide variée en faveur de la pratique sportive à travers la mise en œuvre d'une réelle politique d'animation sportive départementale, d'une intégration grandissante du sport dans le monde scolaire et en faveur d'un public défavorisé. Il mentionne que le département consacre, annuellement, 4 millions d'euros pour mener cette politique sportive et que les élus souhaitent offrir un cadre de vie agréable à l'ensemble des concitoyens

VII. Intervention de Monsieur Vincent FUSTER

Le président du CROS fait le constat d'une « AG rondement menée ! » et reprend quelques points forts du rapport moral, notamment les résultats sportifs très satisfaisants obtenus par les jeunes, la bonne santé financière de la ligue, le sérieux des instances : ligue, comité départemental et club qui a abouti au choix d'Audincourt pour l'organisation d'une compétition nationale. Il ajoute que ce choix fédéral est une excellente récompense pour le mouvement sportif en général. Il poursuit en rappelant les missions du comité. Il précise que le CROS est le représentant du mouvement sportif en ce qui concerne les missions transversales : la formation des dirigeants bénévoles, la défense des valeurs sportives (opérations fair-play), la co-gestion du FNDS, et la défense de la pratique du sport. Cette dernière s'exprime au travers d'un projet sportif régional horizon sportif 2012 qui concernera toutes les disciplines et dont le but est de pratiquer un recensement exhaustif de tous les équipements franc-comtois avec un classement basé sur les capacités d'accueil et les niveaux. Il mentionne que ce constat de départ favorisera l'élaboration de projections pour l'avenir. Ce projet est actuellement au stade de la phase de pré rédaction. Il termine son intervention en rappelant que le CROS est à la disposition de chacun d'entre nous et il renouvelle ses remerciements aux dirigeants bénévoles pour leur engagement.

Avant de proposer une pause, le président GOUVIER tient à décerner deux médailles de la ligue, l'une à Monsieur FUSTER pour « sa fidélité au tir sportif » et l'autre à Madame CORNEILLE pour son dévouement au sein du club rudipontain.

La seconde partie de la réunion débute par une remise de distinctions.

VIII. Médaille de la ligue décernée aux sportifs ayant réalisé un podium lors des épreuves nationales

Le secrétaire donne lecture des podiums de la saison sportive écoulée et le trésorier général de la ligue procède à la remise de la médaille de la ligue à chaque licencié concerné, à l'exception de ceux qui ont déjà obtenu cette distinction précédemment. (Cf. liste des récipiendaires jointe en annexe).

Monsieur GUYOT, en sa qualité de responsable SEC rappelle que la cadette Marie JASKULSKI en réalisant un score de 590/600 à la carabine 60 balles couché, a ainsi égalé le record de France.

IX. Rapport et compte rendu financier

Monsieur Roland KELLER, trésorier général de la ligue donne lecture des recettes et des dépenses inscrites sur son grand livre de compte pour l'exercice clos le 31 août 2005. Il informe l'Assemblée que le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de l'ordre de 8 784 euros.

Monsieur Michel HINTZY présente, à son tour, la comptabilité transcrite selon le plan comptable et commente la dotation aux amortissements

A la clôture de l'exercice comptable, les fonds propres de la ligue étaient 23 970 € (cf. bilans financiers joints).

Le budget en équilibre de la saison 2005/2006 prévoit un total de recettes et de dépenses de 154 350 € (Cf. document joint)

X. Rapport des vérificateurs aux comptes

Monsieur Bruno WEBER, l'un des deux vérificateurs aux comptes, donne lecture du rapport de vérification sur l'exercice écoulé établi sans la participation de Monsieur MARECHAL, empêché. Ce rapport mentionne la sincérité, la régularité, la rigueur et le sérieux des comptes présentés à l'Assemblée par le trésorier général Monsieur Roland KELLER. Il évoque la double vérification effectuée dans le cadre de la mise en place du plan comptable. Cependant, il fait plusieurs remarques ayant trait à un constat de certains justificatifs de frais de déplacements peu détaillés, de frais de repas excédant le barème adopté, et de quelques chèques signés par son bénéficiaire. (Cf. rapport joint).

XI. Décharge au trésorier

Monsieur Yves GOUVIER après avoir remercié le vérificateur aux comptes pour son travail propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner quitus au trésorier général de la ligue pour sa gestion. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie le trésorier et son adjoint pour l'important travail comptable accompli et émet le souhait que les clubs de la ligue adoptent, à leur tour, le plan comptable.

XII. Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2005/2006

L'assemblée se prononce à l'unanimité sur les candidatures de Madame DROUVILLE et de Monsieur FONTAINE.

XIII. Intervention de Monsieur Gilles BAUDIN, responsable de la Commission Formation et Détection

Après une rapide présentation de son activité, Monsieur BAUDIN propose à l'assemblée un diaporama sur :

- Le bilan de la saison 2004-2005
- La labellisation « cibles couleurs »
- Les projets 2005-2006
- L'inter région Grand Est
- La situation des formateurs en Franche-Comté.

Il commente chaque thème et met l'accent sur l'importance du volet formation en direction des jeunes licenciés. (Cf. document joint). Il se tient à la disposition de la ligue et de chaque club et souhaite établir rapidement un recensement exhaustif des formateurs en activité. Il précise qu'un premier stage est organisé la semaine prochaine dans les installations de la société de tir de PLANCHER BAS avec le concours d'un sportif de haut niveau.

Monsieur NICOLINI demande la parole pour exprimer son étonnement à l'annonce de ce stage. Il aurait souhaité, en sa qualité de président du comité départemental du Doubs, être informé de cette formation.

Monsieur BAUDIN indique que la diffusion a été faite, par messagerie Internet, et en concertation avec le responsable SEC. Monsieur GUYOT précise que l'information a été faite en direction des personnes sélectionnées selon des critères préalablement établis, et, par conséquent, que chaque jeune retenu a été avisé par courrier ainsi que son président de club.

Le président GOUVIER rappelle que la ligue souhaite développer la formation des jeunes mais que les stages devront néanmoins, être réalisés dans le respect de l'enveloppe financière allouée à la formation. Il propose, pour abonder le budget formation, une augmentation de la cotisation ligue par tireur de deux euros en s'appuyant sur une information fédérale de souhaiter maintenir la cotisation au tarif actuel.

Le vote à main levée permet de dénombrer

- 5 voix contre
- 2 absentions.

La proposition est adoptée et l'augmentation proposée entrera en vigueur pour les cotisations exigibles à compter du 1^{er} septembre 2006. Le gain ainsi réalisé sera affecté à la mise en œuvre d'actions de formation.

XIV. Intervention du responsable de la commission SEC

Monsieur Michel GUYOT prend la parole. Il ne revient pas sur les changements importants qui affectent la SEC en matière de sélection pour les participations aux épreuves des championnats de France déjà évoqués par le président. Il dresse le bilan, par département, des participations des jeunes aux épreuves nationales, à savoir :

- Doubs : 74
- Jura : 27
- Haute-Saône : 16
- Territoire de Belfort : 8

et invite les clubs du Territoire de Belfort à se mobiliser pour présenter davantage de jeunes licenciés. Il note que si la pratique de la carabine semble régresser pour les adultes, en revanche, on note une nette progression de cette discipline parmi les jeunes des écoles de tir.

Monsieur GUYOT termine en rappelant que pour cette saison, il sera fait une stricte application des critères de dérogation pour tirer les championnats hors match. Seules les raisons valables et justifiées seront prises en compte. Il rappelle que toute demande de dérogation doit être formulée par écrit et mentionner le motif (Cf. SEC).

XV. Questions diverses

Monsieur Yves GOUVIER précise qu'aucune question diverse n'a été formulée par écrit auprès du secrétaire. Il se propose, toutefois, de répondre à d'éventuelles questions. Avant de donner la parole à l'assemblée, il rappelle que les licenciés doivent respecter la réglementation sur les armes et ajoute que la fédération proposera, sous un délai non encore fixé, un nouveau modèle de carnet de tir comportant les cases nécessaires à l'enregistrement, sur une période de 9 ans, des trois tirs contrôlés à effectuer par année civile.

Sur le point de clore cette Assemblée Générale Ordinaire, le président rappelle que des documents sont à retirer par les présidents, que la fiche de mise à jour du fichier club dûment complétée devra être retournée au secrétaire afin d'actualiser le site de la ligue et enfin, que les listes des formateurs en exercice dans chaque club devront être transmises au responsable de la formation de la ligue.

Yves GOUVIER et Roland KELLER représenteront la Ligue à l'A.G. de la F. F. Tir, les suppléants sont Georges MOURAND et Lucien RIVIERES.

Avant de clore les débats, Le Président, remet la médaille de la ligue à Messieurs ARNOUX maire et à LIEGEOIS, adjoint aux sports.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Yves GOUVIER déclare la séance levée à 13h00 et invite les membres présents qui le souhaitent au repas offert par la ligue.

De tout ce qui précède, il a été dressé par la secrétaire de séance, Madame Micheline VETTORETTI, secrétaire adjointe de la ligue, le présent procès verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Le 26 octobre 2005

Le président,

Le secrétaire,

Yves GOUVIER

Georges MOURAND

Le détail des comptes peut être consulté, chez le Trésorier de la Ligue
La présentation du Compte Rendu de la section formation peut être visité sur le site de la Ligue de F-C

Dernière nouvelles : Une séance de formation sur l'arbitrage des ARMES ANCIENNES aura lieu le samedi 11 février 2006 à 13h45 au stand de Plancher Bas. Renseignements et inscription auprès de Gérard QUIRIN R.R.A.